

## Les réserves

Pourquoi ?	Le terrain Le matériel	La qualification d'un joueur ou le droit de jouer d'un joueur
Par qui ?	Le capitaine en titre	
À qui ?	Au 1 <sup>er</sup> arbitre	
Quand ?	Avant le début de la rencontre	Toutefois, pour un joueur absent au début de la rencontre :  Jusqu'à la mi-temps si le joueur entre en jeu durant la 1 <sup>ère</sup> mi-temps (QT 1 ou 2) ou Jusqu'à la fin de la rencontre si le joueur entre en jeu durant la 2 <sup>e</sup> mi-temps (QT 3 ou 4)
Où ?	Dans "Réserves / Observations"	
Qui l'écrit ?	Le 1 <sup>er</sup> arbitre Il ne peut pas refuser d'inscrire une réserve	
Qui signe ?	Les 2 arbitres Les 2 capitaines en titre (coach pour les mineurs) - la signature veut simplement dire que l'équipe prend connaissance de la réserve et non la validation du fait. Si refus de signer, le mentionner en cochant la case prévue.	
Rapport ?	Seulement par les arbitres, auprès de la Commission Sportive de l'organisme gérant la division (Comité, Ligue ou Fédération).	

## Les réclamations

### C'est quoi une réclamation ?

Elle concerne une erreur supposée des officiels (arbitres et OTM) dans l'application du règlement de jeu.

Acteur	Au moment du dépôt	Après la rencontre	1 <sup>er</sup> jour ouvrable
<b>Capitaine en jeu ou Entraîneur</b>  <b>Equipe RÉCLAMANTE</b>	La déclare à l'arbitre le plus proche de lui  1 - au 1 <sup>er</sup> ballon mort et chrono arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute supposée  2 - immédiatement si le ballon est mort et le chrono arrêté	1 Dicte la réclamation au 1 <sup>er</sup> arbitre qui l'inscrit sur l'e-marque	
		2 Signe la feuille e-marque	
		Si le capitaine en jeu est disqualifié, le capitaine en titre procède aux formalités	
<b>Capitaine en jeu au moment du dépôt</b>  <b>Equipe ADVERSE</b>		Signe la feuille e-marque	Adresse un rapport détaillé sur les faits précis de la réclamation
<b>1<sup>er</sup> arbitre</b>	Doit faire mentionner par le marqueur sur la feuille e-marque qu'une réclamation a été déposée	1 Inscrit la récla. sur la feuille, sous la dictée du capitaine réclamant (ou de l'entraîneur)	Adresse un rapport détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation.  Y joindre les rapports des autres officiels, ainsi que la feuille de marque.
		2 Fait signer les 2 capitaines (ou entraîneurs). Mentionner les refus	
		3 Fait signer le 2 <sup>e</sup> arbitre, puis signe	
		4 Récupère l'original de la feuille de marque à l'aide d'une clé USB	



<b>2<sup>e</sup> arbitre</b>		1	Signe la feuille e-marque	
		2	Rédige son rapport puis le remet au 1 <sup>er</sup> arbitre	
<b>Marqueur</b>	Sur les indications de l'arbitre, mentionne sur la feuille qu'une réclamation a été déposée. Vérifier que les scores, temps joué, équipe réclamante, n° du CAP réclamant et adverse en jeu sont bien inscrits.	1	Signe la feuille e-marque	
		2	Rédige son rapport puis le remet au 1 <sup>er</sup> arbitre	
<b>Chronométrateur</b>		1	Signe la feuille e-marque	
		2	Rédige son rapport puis le remet au 1 <sup>er</sup> arbitre	

Les rapports sont à adresser :

Au Comité pour les rencontres Départementales

À la Ligue pour les rencontres Régionales



## Les incidents

### C'est quoi un incident ?

Un incident concerne tout ce qui perturbe le déroulement normal de la rencontre (joueurs, matériel, spectateur, ...).

### Quand ?

Lorsque des incidents, de quelque nature que ce soit, sont constatés à l'occasion d'une rencontre, qu'elle soit arrêtée définitivement ou non par l'arbitre du fait :

- de l'envahissement de l'air de jeu ou de ses abords immédiats par le public
- soit de la mauvaise tenue des joueurs, entraîneurs, accompagnateurs ou des spectateurs

### Que doit faire l'arbitre ?

- Consigner les faits sur la feuille e-marque
- En aviser les officiels et les capitaines des deux équipes (en particulier le capitaine du licencié incriminé)
- Faire signer les capitaines (ou entraîneurs si équipes de joueurs mineurs) - Mentionner les refus de signature en cochant la case prévue à cet effet
- Adresser la feuille e-marque avec les rapports à la Ligue concernée

### Qui fait un rapport ?

Doivent immédiatement fournir un rapport, personnalisé et manuscrit, au 1<sup>er</sup> arbitre :

- Les arbitres
- Les OTM

Doivent fournir un rapport, personnalisé et manuscrit, le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant et au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre :

- Le délégué de club
- Les capitaine et entraîneur de chacune des équipes
- Et plus généralement toute personne directement mise en cause

Tout membre du Comité Directeur, Fédéral, Régional ou Départemental, même s'il n'est pas investi d'une fonction officielle, qui assiste à une rencontre au cours de laquelle se produisent des incidents, doit adresser un rapport à la Ligue le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant la rencontre, et au plus tard 72h après la fin de la rencontre.

**⚠ Un incident entraîne l'ouverture automatique d'un dossier disciplinaire.**



## Les fautes disqualifiantes avec rapport

### Que doit faire l'arbitre ?

- Consigner les faits sur la feuille e-marque
- En aviser les officiels et les capitaines des deux équipes (en particulier le capitaine du licencié incriminé)
- Faire signer les capitaines (ou entraîneurs si équipes de joueurs mineurs) - Mentionner les refus de signature en cochant la case prévue à cet effet
- Adresser la feuille e-marque avec les rapports à la Ligue concernée

### Qui fait un rapport ?

Doivent immédiatement fournir un rapport, personnalisé et manuscrit, au 1<sup>er</sup> arbitre :

- Les arbitres
- Les OTM
- Le délégué de club

Doivent fournir un rapport, personnalisé et manuscrit, le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant et au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre :

- Les capitaine et entraîneur de chacune des équipes
- Le ou les licencié(s) concerné(s)

Les rapports sont adressés à la Commission de discipline compétente :

- À la Ligue pour les rencontres départementales et régionales
- À la Fédération pour les rencontres fédérales

**⚠ Le licencié sanctionné de la faute disqualifiante est immédiatement suspendu, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision.**



## Commotion cérébrale

Pourquoi ?	Un choc à la tête par un joueur, d'une importance relative, au cours d'une rencontre
Par qui ?	Le 1 <sup>er</sup> arbitre uniquement
Les infos ?	Nom, Prénom, Club et n° de licence de la personne L'heure de la commotion, le retour ou non du joueur sur le terrain (si oui, à quelle heure). Et commentaires facultatifs.
Quand ?	À la fin de la rencontre
Rapport ?	À envoyer par mail ( <a href="mailto:medicale@ffbb.com">medicale@ffbb.com</a> - 01 53 94 25 37) après la rencontre